



# **Protocole Sanitaire Compétitions Nationales FFF**

## **Saison 2022-2023**

**10 AOUT 2022**  
*( Version 1.2)*



## PROTOCOLE ENCADRANT LES COMPETITIONS NATIONALES FFF 2022/2023

### Table des matières

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>2. PRINCIPES FONDAMENTAUX</b>	<b>4</b>
2.1. ACCUEIL DU PUBLIC	4
2.2. DESIGNATION D'UN REFERENT COVID	4
2.3. PORT DU MASQUE	4
2.4. RESPECT DES GESTES BARRIERES	5
2.5. PROTECTION RENFORCEE DES ACTEURS DU JEU	5
2.6. REPRISE PROGRESSIVE DES ACTIVITES/ANIMATIONS COMPATIBLES AVEC LES MESURES SANITAIRES	5
2.7. RAMASSEURS DE BALLEs	5
2.8. ENCADREMENT DU MATCH:	5
2.9. SUIVI DES ARBITRES ET DELEGUES	5
<b>3. ORGANISATION GENERALE</b>	<b>6</b>
3.1. ORGANISATION SPORTIVE	6
3.1.1. Zone Sportive : Vestiaires des équipes et arbitres, accès terrain	6
3.1.2. Aire de jeu	6
3.1.3. Protocole d'avant-match	7
3.2. ACTIVITES MEDIAS	7
3.2.1. Principes généraux	7
3.2.2. Tribune de presse	8
3.2.3. Espace de travail	8
3.2.4. Photographes	8
3.2.5. Conférence de presse	8
3.2.6. Zone mixte	8



## 1. Introduction

Le document détermine les grands principes liés aux précautions sanitaires sans toutefois se substituer à toutes les réglementations gouvernementales qui s'imposent. Les organes fédéraux ne sauraient se substituer à la loi en définissant des règles sanitaires qui ne sont pas de sa compétence. Les principes ci-après relèvent donc du respect des consignes pour l'organisation des rencontres des compétitions nationales.

Ces dispositifs organisationnels et sanitaires généraux doivent être respectés et demandent de la part de toutes les parties prenantes un comportement responsable en matière d'hygiène et de respect des mesures de prévention.

**La FFF considère que la vaccination doit être prônée pour éviter le risque que le virus circule dans un club. A cet effet, elle recommande aux clubs d'inciter les joueuses/joueurs, salariés, bénévoles, prestataires et toutes les personnes concourant à l'organisation de la vie du club à se faire vacciner et à opérer les rappels nécessaires à la protection contre le virus.**

Le protocole d'organisation des matchs s'articule autour de l'organisation générale des rencontres : exploitation de la zone sportive, activités média, protocole d'avant-match.

Les dispositions relèvent d'obligations légales, réglementaires et de recommandations applicables :

- Au site : configuration, capacité, espaces/locaux, nettoyage...etc.
- Aux acteurs du jeu : joueuses/joueurs, encadrement technique et officiels
- Au personnel : salariés, bénévoles et intervenants extérieurs (prestataires, sous-traitants)

**Il convient de noter que les dispositions qui suivent tiennent compte du cadre législatif, des recommandations gouvernementales et avis scientifiques et médicaux en vigueur à la date de publication du présent document qui pourra donc faire l'objet d'adaptations.**

**Il s'applique aux Championnats nationaux suivants :**

- National, N2, N3,
- D1 Arkema, D2 Féminine,
- D1 Futsal, D2 Futsal,
- CN U19, CN U17,
- CNF U19

**Ainsi qu'aux Coupes nationales suivantes :**

- Coupe de France Féminine,
- Coupe Gambardella CA,
- Coupe Nationale Futsal,
- Coupe Nationale Foot Entreprise
- Challenge National Féminin Futsal

***Pour toutes les rencontres de Coupe, l'équipe ne se présentant pas sur le terrain en raison d'une situation de Covid sera déclarée éliminée en raison de l'impérieuse nécessité de garantir la succession des tours et le respect du calendrier de l'épreuve.***



## 2. Principes fondamentaux

Le présent protocole a été construit dans le but d'adapter les modalités d'organisation des matchs au contexte de la sortie de la pandémie du Covid-19 en s'appuyant sur les recommandations gouvernementales. Des décisions supplémentaires peuvent être rendues obligatoires par arrêté préfectoral ou par décision de l'exploitant ou de l'organisateur.

Cette version du protocole s'impose à tous les acteurs des championnats nationaux organisés directement par la FFF, ou par délégation aux Ligues régionales (poules N3 et les tours préliminaires de Coupe) et prend effet dès le début de ces compétitions.

Tout manquement constaté fera l'objet de la saisine de la Commission Fédérale de Discipline, ou par la Commission en charge de la Discipline de la Ligue concernée en cas de délégation de la gestion sportive de la compétition.

### 2.1. Accueil du public

A date, le Gouvernement n'a pas mis en place de disposition spécifique pour l'accueil du public, hors le respect des gestes barrières usuels.

### 2.2. Désignation d'un référent Covid

Chaque club désigne un « Référent Covid » du club dont la mission est de vérifier la bonne mise en œuvre de l'ensemble des dispositions du présent protocole et d'être l'interlocuteur privilégié des autorités et des instances sur ce sujet.

Il a notamment pour mission de :

- Contribuer au suivi du groupe sportif élargi dans le cadre des rencontres officielles et des entraînements. A ce titre il devra être présent à chaque match de son club à domicile,
- Participer à la définition des mesures de prévention en vigueur sur le site ;
- Assurer la communication de ce document à l'ensemble des parties prenantes (salariés, prestataires, administrations...etc.) ;
- Coordonner la mise en œuvre du dispositif sanitaire et en assurer le pilotage opérationnel ;
- Informer et sensibiliser les joueuses/joueurs et le personnel encadrant aux mesures sanitaires contre la propagation du virus ;
- Évaluer sur le terrain les risques spécifiques et définir les actions correctives/préventives adaptées.

Il est recommandé que le référent Covid de la rencontre, compte tenu de ses missions, possède des compétences opérationnelles liées à l'organisation d'un match. Le référent COVID du club doit désigner sur les rencontres où il n'est pas présent un responsable COVID du match en charge de la mise en place du protocole, en rapport avec les officiels.

### 2.3. Port du masque

Le port du masque n'est pas obligatoire à l'intérieur de l'installation sportive, en dehors des dispositions de l'article 2.5 suivant.



#### **2.4. Respect des gestes barrières**

Le respect des gestes barrières, constituant les mesures les plus efficaces pour lutter contre la propagation du virus, doivent être respectés.

#### **2.5. Protection renforcée des acteurs du jeu**

L'objectif premier de la FFF, en tant qu'organisateur des championnats nationaux est que chaque rencontre se déroule et arrive à son terme dans de bonnes conditions.

A ce titre, une attention particulière est portée à la protection des acteurs du jeu (joueuses/joueurs, staff et arbitres), ce qui entraîne l'adaptation voire l'annulation de certaines opérations et activités impliquant ces derniers.

L'arrivée et le départ au stade des équipes doivent être échelonnés, en minimisant au maximum le contact avec le public.

La zone sportive (zone vestiaire, entrée sur le terrain) ne doit être accessible qu'aux personnes ayant une fonction essentielle. Pour ces personnes, le port d'un masque est fortement recommandé, à l'exception des membres des délégations sportives en présence et des officiels de la rencontre.

Il est nécessaire d'éviter et de limiter les rassemblements dans la zone vestiaires, notamment à l'entrée et à la sortie du terrain des joueuses/joueurs et staff (échauffement et match)

#### **2.6. Reprise progressive des activités/animations compatibles avec les mesures sanitaires**

Les activités/animations peuvent être envisagées. Ces activités doivent être transmises pour information à la Commission d'Organisation fédérale.

#### **2.7. Ramasseurs de balles**

Les mineurs mobilisés (ramasseurs) ou intégrés dans le dispositif de la rencontre ne peuvent accéder à la zone sportive que s'ils portent un masque : celui-ci n'est pas nécessaire si les flux avec les joueurs sont bien différenciés ( zones et accès distincts). Durant la rencontre, les ramasseurs ne portent pas de masque.

#### **2.8. Encadrement du match.**

Le délégué officiel est systématiquement présent, il intervient pour garantir le respect du protocole dans la zone sportive.

#### **2.9. Suivi des arbitres et délégués.**

Devant tout symptôme le jour du match, l'arbitre ou le délégué doit être isolé et se soumettre à un test. Un résultat positif doit donner lieu à une consultation médicale.



### 3. Organisation générale

#### 3.1. Organisation sportive

##### **3.1.1. Zone Sportive : Vestiaires des équipes et arbitres, accès terrain**

L'exploitation de la zone vestiaires doit faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger les joueurs et officiels. Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre doivent pouvoir accéder à cette zone. La présence des personnes majeures ou mineures non concernées par l'organisation du match (famille, etc.) est strictement interdite dans cette zone.

###### *3.1.1.1. Accès*

La durée du passage aux vestiaires avant et après le match doit être réduite. Ainsi les équipes, arbitres et délégué ne doivent pas arriver au stade plus de 3 heures avant le coup d'envoi.

L'accès aux vestiaires des équipes, des arbitres ainsi qu'au bureau des délégués doit être particulièrement limité.

Le délégué de la rencontre ainsi que les observateurs des arbitres peuvent accéder au(x) vestiaire(s) des arbitres en limitant la durée de leur présence, en évitant tout contact avec les joueuses/joueurs et staff, et en respectant la distanciation physique.

Le remplissage de la FMI se fera après utilisation du gel hydroalcoolique par chaque intervenant avant son utilisation de la tablette. Important : il est proscrié de nettoyer la tablette avec ce gel hydroalcoolique, (réservé aux mains ) au risque de la détériorer.

##### **3.1.2. Aire de jeu**

Un comportement responsable en matière d'hygiène et de respect de la part des joueuses/joueurs et staff est indispensable.

###### *3.1.2.1. Entrées et sorties des équipes et officiels*

- Afin de favoriser la distanciation physique et limiter les croisements, les officiels et chacune des deux équipes doivent accéder à l'aire de jeu depuis les vestiaires et aux vestiaires depuis l'aire de jeu (début/fin d'échauffement, début/mi-temps/fin de match) en limitant les stationnements dans les zones de circulation (tunnel, couloir, hall...etc.).
- Le séquençage chronologique est le suivant avant le début du match pour la sortie sur le terrain : arbitres, puis les deux équipes, puis le délégué.
- Pour limiter au maximum l'attroupement dans la zone d'attente des joueurs, les staffs techniques et joueurs remplaçants des deux équipes doivent sortir de la zone avant ou après la sortie des joueurs titulaires et des arbitres



### **3.1.3. Protocole d'avant-match**

- Les escort kids sont autorisés dans le cadre défini ci-après :
  - ils doivent emprunter un accès autre que celui du tunnel joueurs.
  - ils se positionnent en ligne, espacés, entre les drapeaux et panneaux protocolaires, avant l'entrée des joueurs.
  - les joueurs viennent s'aligner derrière les escort kids .
  - Aucun contact physique avec les joueurs
  - les escort kids sont âgés de 8 à 12 ans.
  - Le port du masque par les escort kids n'est pas obligatoire
- La mascotte du club peut aller sur l'aire de jeu mais pas dans les vestiaires et doit être à distance des acteurs du jeu.
- La cérémonie de salutation entre les entraîneurs, les arbitres et le délégué est autorisée mais doit se faire sans contact , à distance.
- Le croisement et la poignée de mains entre les acteurs du jeu ne sont pas autorisés.
- Les coups d'envoi fictifs sont autorisés.
- Les photos des équipes par les photographes sont autorisées, à distance.

## **3.2. Activités médias**

### **3.2.1. Principes généraux**

Le référent Covid et le responsable des médias doivent être en relation constante, ces derniers s'engageant à faire appliquer et respecter toutes les demandes et consignes du référent Covid désigné par le club.

La distanciation physique devra s'appliquer à tout moment et en tout lieu s'agissant des activités médias. Aucun journaliste / photographe / technicien TV ne peut se rendre dans la zone vestiaire durant la manifestation (dès l'arrivée des équipes ou officiels et jusqu'à leur départ).

Aucun photographe n'a accès à la zone des bancs de touche et à la sortie du tunnel.

En National, D1 Arkema et D1 Futsal :

- Seuls les journalistes bord terrain du diffuseur ainsi que les techniciens du direct ont accès à la zone des bancs de touche et à la sortie du tunnel.
- Le moniteur de retour TV du journaliste bord terrain, si besoin, devra être positionné en dehors de cette zone.
- L'assistant réalisateur du diffuseur peut se rendre entre les deux bancs de touche, dans le respect des mesures de distanciation, dans le cadre de ses missions, et doit ensuite regagner sa place en dehors des zones techniques.
- Le journaliste bord terrain n'a pas accès ni aux deux zones techniques, ni à la zone entre les deux bancs de touche, ni à la zone vestiaires.
- L'assistant réalisateur peut accéder momentanément à la zone vestiaires dans le cadre de sa mission, port du masque alors recommandé.



### **3.2.2. Tribune de presse**

La gestion de la tribune de presse se fait en condition normale, sauf disposition gouvernementale et préfectorale lié à l'état sanitaire.

### **3.2.3. Espace de travail**

La zone de travail pour les médias (salle de presse) est accessible dans le respect des gestes barrières et sauf avis contraire du préfet concerné ou du Gouvernement au niveau national. En intérieur le port du masque est recommandé.

### **3.2.4. Photographes**

Un maximum de 20 photographes peut avoir un accès et être positionné bord terrain (incluant les photographes des clubs).

Chaque photographe bénéficie d'une position fixe respectant le principe de distanciation physique.

Aucun photographe n'ayant accès à la zone des bancs de touche et à la sortie du tunnel, la circulation autour du terrain, si celle-ci est possible, doit se faire en évitant cette zone.

### **3.2.5. Conférence de presse**

Les conditions d'organisation de la conférence de Presse doivent se faire dans le respect des dispositions gouvernementales et préfectorales liées à l'état sanitaire. Le port du masque est recommandé pour les journalistes présents.

### **3.2.6. Zone mixte**

Certaines mesures sanitaires restent en vigueur dans le cadre de l'organisation et du déroulement des opérations en zone mixte :

- Port du masque recommandé pour tous (journalistes, techniciens, joueurs, etc.)
- L'ensemble des personnes évoluant dans la zone mixte doivent respecter la distanciation sociale (absence de regroupements).
- Les flux doivent être distincts (flux différent pour les joueurs de celui pour les journalistes).